Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260320-25_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 25/26

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 16 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Gwendolyne BOULOT, Mme Nadia CHEKKAT, M. Jean-François CLAIRON, M. Lucien COMBES, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Elodie HAMON, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Sylvie MONNIER, M. Alain MOREL, M. Yves PAPAIL, Mme Florence PAVOINE
Pouvoir : Solédane DEGLI-ESPOSTI à Sylvie MONNIER, Véronique BOUGEARD à Ronan COUDRAIS
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

****

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE DEPENSES

Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire, indique que, pour le bon fonctionnement de la commune, il serait souhaitable que le conseil municipal lui délègue une autorisation d'engager les dépenses – sans formalité préalable – tant en section de fonctionnement que d'investissement, sur l'ensemble des budgets communaux, dans la limite de 5 000 € HT.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire de Lohéac, pour la durée du mandat, à engager les dépenses, tant en section de fonctionnement que d'investissement, sur l'ensemble des budgets communaux, dans la limite de 5000 € HT.

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 25 mars 2026
- De l'affichage le : 25 mars 2026